

# RÈGLEMENT DE GESTION SPORTIVE 2023 / 2024

# SILHOUETTES MÉTALLIQUES

## **AVERTISSEMENT**

*Compte tenu des situations sanitaires et géopolitiques actuelles, nous sommes dans l'impossibilité de prévoir avec certitudes, au moment de la rédaction de ce document, que toutes les compétitions pourront se dérouler dans les conditions annoncées.*

*Ainsi, en fonction de l'évolution du calendrier international, nous serons peut-être amenés à modifier les modalités qui sont définies dans ce document.*

*Toute modification fera l'objet d'une publication sur le site fédéral et d'une mise à jour des modalités de sélection si besoin.*

## **PRÉAMBULE**

La Fédération Française de Tir a la responsabilité de présenter une équipe de France aux Championnats de référence, tels que les Championnats du Monde et les Championnats d'Europe.

Elle peut également engager une équipe de France à diverses compétitions internationales.

A travers ce document, la Direction Technique Nationale propose d'exposer les modalités de sélection des épreuves de Silhouettes Métalliques.

Il convient en effet de :

- Rappeler les objectifs de la saison sportive 2022 / 2023
- Définir le rôle du Comité de sélection
- Définir les modalités et les règles de sélection

## OBJECTIFS DE LA SAISON 2023 / 2024

Pour cette saison, l'objectif est le suivant :

Championnat du Monde 2024 – Du 03 au 13 juin 2024 – Bloemfontein (AFS)

Cette échéance constitue le rendez-vous international majeur de la saison pour la Fédération Française de Tir. Il est donc nécessaire d'organiser une préparation rigoureuse et de poser des principes de sélections, individuels et collectifs, afin de présenter des sportifs capables de remporter des médailles.

Les critères de sélection sont donc définis pour répondre à l'objectif prioritaire :

## **GAGNER DES MÉDAILLES** **DANS LES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE**

### RÔLE DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

Il est composé au minimum de trois personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant
- Le Directeur Technique National ou son représentant
- La Directrice du Haut Niveau et de la Performance ou son représentant

Le Comité de sélection composera l'équipe de France en tenant compte des résultats, de l'état d'esprit et du comportement de chaque athlète.

## EVALUATIONS NATIONALES VITOLLES du 6 au 8 octobre 2023

Organisée en octobre, cette étape évaluative a pour objectif d'identifier les athlètes français susceptibles de remporter des médailles lors du **Championnat du Monde de Bloemfontein du 03 au 13 juin 2024**.

### MODALITÉS DE SÉLECTION

#### **Catégorie :**

Toutes catégories

#### **Critères d'accès :**

- Les 15 premiers du Championnat de France 2023 (ainsi que les ex aequo en combiné Gros calibre, Petit calibre, Debout, Field Pistol et Carabine 22 LR).
- Les 5 premiers debout du Championnat de France 2023 en Gros Calibre, Petit calibre, Field Production visée ouverte, Field Production visée optique, Carabine 22 LR légère et 22 LR silhouette.
- Les 3 premiers du Championnat de France 2023 des 3 autres épreuves Gros et Petit calibre.
- Sur dérogation, après avis de l'entraîneur national, invitation de 5 athlètes supplémentaires.
- Les tireurs ayant réalisé le score de 40 au dernier Championnat de France

#### **Programme :**

12 épreuves en 3 jours

## RÈGLES DE SÉLECTION

Le comité de sélection est chargé de constituer les équipes de France qui participeront aux différentes compétitions, en s'appuyant sur les références internationales.

Un niveau de performance individuelle est exigé pour chaque épreuve. Cette condition est le prérequis à toute discussion en Comité de sélection.

La sélection s'effectuera au regard de la meilleure performance :

- Par rapport aux combinés.
- En priorité aux tireurs debout.

***La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée  
au plus tard un mois avant le début des compétitions concernées***